

Serrissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 77

**En vue très vite**

Recensement 2013

page 5

Dossier

Serris : une ville pour tous

page 6

Album

Festival la Tête Ailleurs

page 12

Coup d'œil

Le CSI : 5 ans déjà

page 18

SportLe HBCVE :
un club reconnu

page 24

Au quotidienQuestion/réponse :
l'exonération de la taxe
foncière ?

page 37





- Hôtel de Ville de Serris
2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
77 706 Marne la Vallée CEDEX 4
Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13



Mme Boutrou



Mme Louah

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi :14 h 00-18 h 00

Mardi à vendredi :9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi :9 h 00 - 12 h 00



- Mairie du Bourg de Serris
12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15
Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques : Tél. : 01 60 43 66 81
Courriel : s-technique@mairie-serris.net

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi :14 h 00-18 h 00

Mardi à vendredi :9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet : www.mairie-serris.net Courriel : contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux

Hôtel de Ville

- Service Maëlis :
Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)
Courriel : maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique.
Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux.

Rechargement du compte de la Carte Imagine.

Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél. : 01 60 43 67 63
Courriel : amenagement@mairie-serris.net

- Service Social : Tél. : 01 60 43 67 95
Courriel : i.chobert@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Maison des Associations "Équinoxe"

- Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90
Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net
Adresse : 2, sente des Communes - 77 700 Serris

Horaires d'accueil pour les locations de salle :

Mercredi : 09 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 18 h 00

Contact pour la location de salle : Mme Sylvie Rouyer

Rouyer

Tél. pour la location de salle : 01 60 43 66 90

Renseignement sur les animations municipales.

Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

- Service Culturel : Tél. : 01 60 43 25 21
Courriel : culture@mairie-serris.net

Horaires de fermeture exceptionnelle

Les services municipaux fermeront exceptionnellement leurs portes une heure plus tôt les lundis 24 et 31 décembre 2012.

Horaires de fermeture des lundis 24 et 31 décembre.

Hôtel de Ville : 17 h 00.

Mairie du Bourg : 17 h 00.

Centre de loisirs l'Île aux Enfants : 18 h 00.

Fermeture des structures pendant les vacances de Noël

Maison Équinoxe fermée les lundis 24 et 31 décembre.

Équipements Petite Enfance : fermés du 22 décembre au 1^{er} janvier inclus.

Équipements sportifs : fermés du 22 décembre au 1^{er} janvier inclus.

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent à l'Hôtel de Ville, avant le 31 décembre 2012, 17 heures.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...) (si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents)

La radiation sur l'ancienne liste électorale se fait en même temps que la nouvelle inscription.

Si vous avez changé d'adresse à Serris (déménagement à l'intérieur de la commune), vous devez également passer vous inscrire afin que vous soyiez rattaché au bureau de vote le plus proche de chez vous.

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Bien faire...

Quand certains s'agitent sous de fallacieux prétextes, d'autres s'emploient à proposer des solutions d'avenir pouvant convenir au plus grand nombre et je tiens à les en remercier.

C'est dans cet esprit constructif que depuis près de 20 ans, je m'investis à vos côtés pour que Serris demeure une commune où un urbanisme maîtrisé et réfléchi permet à chacun de se sentir bien dans un territoire où l'écoute et le lien social ont toute leur importance.

J'ai toujours été particulièrement vigilant à ce que le développement de l'offre de l'habitat se construise sur ces valeurs permettant ainsi à la ville de grandir à un rythme régulier sans démesure : une ville à l'échelle humaine.

Il n'a évidemment jamais été question de construire des tours et d'urbaniser à outrance. Votre municipalité veille au respect des règles négociées avec l'ensemble des partenaires dont l'État, notamment en matière de densité et de hauteur. Et, en termes de volume, le plan local de l'habitat prévoit d'ici 2020, un développement raisonnable de 600 logements en moyenne par an pour l'ensemble du Val d'Europe soit près de 150 logements par an pour Serris.

Cet objectif, comparable à ce qui a été fait précédemment, permet à nos communes un maintien du niveau de service. Ces perspectives doivent également être accompagnées d'un développement de l'emploi local en correspondance avec le nombre d'habitants. Ainsi, l'agrandissement de La Vallée Village, l'ouverture de l'Hôpital de Marne la Vallée, la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Couternois ou la future extension du pôle universitaire dans la ZAC des Gasset s'inscrivent dans cette vision.

Il est donc important de rester vigilant aux attentes des acteurs économiques. C'est pourquoi lorsque certains commerçants et entrepreneurs locaux m'ont alerté sur le montant de la cotisation foncière des entreprises qu'ils venaient de recevoir, j'ai souhaité avec mes collègues du SAN du Val d'Europe, mettre en place un dispositif de temporisation. Pour plus d'informations sur les nouvelles modalités, j'invite les personnes concernées à se rapprocher des services du SAN du Val d'Europe.

Avec mes collègues, nous avons la ferme volonté d'être le plus possible à l'écoute des habitants et des forces vives de notre commune pour que chacun puisse continuer à vivre pour le mieux à Serris.

Je vous souhaite, au nom du Conseil municipal de Serris, mes meilleures voeux de santé et bonheur pour l'année 2013.

Denis Gayaudon,

Maire de SERRIS.

Le Serrissien

• Directeur de la publication :
Denis Gayaudon,
Maire de Serris.

• Comité de rédaction :
Frédéric Balluet,
Geneviève Chaffard, Martine Offroy,
Luc Chevalier, Sylvie Audrain,
Anicet Fabriano, Philippe Richard,
Xavier Lanéry, Noura Bellili.

• Secrétariat de rédaction :
Service Communication :
Nicolas Humbert,
Katell Hellegouarch',
Audrey Berthemin.

• Photos :
Service Communication

• Conception graphique :
Service Communication.

• Impression :
Desbouis Gresil

Tél. : 01 69 83 44 66
Imprimé sur du papier recyclé
Certification Label Imprim'Vert

• Tirage :
4 000 ex.

Dépôt légal : 4^{er} trimestre 2012

Sommaire

EN VUE, TRÈS VITE

4

- Ferme des Communes
- Recensement INSEE 2013
- Dépôt des sapins usagés

DOSSIER

- **Serris :
une ville
pour tous !**
- Des exemples concrets du parcours résidentiel

6

L'ALBUM DE SERRIS

10

- Opération dépistage
- Médailles du travail
- **La tête ailleurs
le temps d'un festival**

COUP D'ŒIL

16

- Rencontre avec Murielle BISSON
- "La grande boucle" s'arrête à Serris
- **Le CSI : 5 ans déjà**
- Un campus universitaire au Val d'Europe
- 6 nouvelles chaînes sur la TNT
- Panne d'éclairage public

Dossier : Serris : une ville pour tous !

D. 6

SPORTS

- Tournoi des Eur'Ovalies
- Khone Taekwendo
- **Le HBCVE :**
un club reconnu
- Championnat de France Sport Études de football

22

DÉMOCRATIE

- **Délibérations**
des Conseils
Municipaux
- Tribunes

26

AU QUOTIDIEN

- Circuler par temps de neige : l'affaire de tous
- Une initiative en faveur des modes de déplacement alternatifs
- **La ville à votre écoute**
- Question/réponse : exonération de taxe foncière ?
- Communiqué du Rotary Club du Val d'Europe
- Matinée de rencontres et d'échanges
- La CFE
- Le Forum à Serris
- Nouveaux commerces et services
- La Boulangerie Robac à nouveau récompensée !

32



En Vue très vite

À l'affiche

4

Ferme des Communes

Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2012-2013



**Geneviève
CHAFFARD**

Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture



Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrisiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

LE POP ART

Conférence

Vendredi 11 janvier, 20 h 30

Il existe deux Pop Art pétris par leurs cultures populaires. L'un est né en 1956 en Angleterre avec Richard HAMILTON. L'autre se développe aux États-Unis à la toute fin des années 1950, en réaction à l'Expressionnisme abstrait. Dans les deux cas, les artistes s'intéressent au rôle des médias dans la construction de notre monde. L'iconographie et les techniques médiatiques sont utilisées par Roy LICHTENSTEIN, Andy WARHOL, Tom WESSELMANN, James ROSENQUIST et Claes OLDENBURG.

Il serait intéressant d'ouvrir sur les réurgences du Pop Art dans l'art actuel en étudiant brièvement Takashi MURAKAMI, le chef de file du néo-pop japonais.



LA MOUETTE

Théâtre contemporain

Samedi 26 janvier, 21 h 00

Christian BENEDETTI revisite **La Mouette** en privilégiant la dimension textuelle et le jeu des acteurs. Comme le héros de **La Mouette**, Treplev, Christian BENEDETTI cherche "des nouvelles formes". Sur la scène, pas de rideaux, de coulisses ou d'espace vide, mais une intimité confinée avec le public. Aux décors et costumes excessifs, il privilégie le rythme et les personnages de la pièce. Pour lui, l'imaginaire du spectateur est suffisant, et si la traduction a été revisitée et le langage actualisé, c'est pour faire revivre TCHÉCKHOV à travers sa modernité. Christian BENEDETTI lui donne des nerfs, une vitalité. L'énergie de sa mise en scène met sous tension le propos de la pièce avec une rare efficacité et un vrai plaisir.



MA FORÊT

Très jeune public

Mercredi 6 février, 9 h 45 & 10 h 45

Ma forêt. Magique et mystérieuse. Peuplée d'oiseaux et d'animaux.

On peut y entendre le craquement léger des feuilles sous les pas, le murmure du vent, le dialogue enjoué des oiseaux, le crissement des insectes, le mugissement de grosses bêtes...

De l'aube aux portes de la nuit, elle révèle toute la richesse de ses couleurs sonores, un lieu où l'imaginaire se débride, et où l'environnement végétal se balbutie comme un éveil au langage. Dans ma forêt, on chemine à travers les productions de sons et les textures sonores des voix de Mathilde Lechat et Guylaine Cosseron, pour un voyage drôle et poétique.



Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

8 Bd Robert Thiboust -77 700 Serris - Val d'Europe

Tel. : 01 60 43 25 21

Courriel : culture@mairie-serris.net

Site internet : www.mairie-serris.net

TARIFS :

- Tarif A : - adultes : 12 €
- jeunes (- de 26 ans) : 5 €
- famille (2 parents et 2 enfants) : 25 €
- groupe (10 pers. et +) : 8 €
- Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*) : 8 €
- Tarif B (Jeune public) : 4 € pour tous
- Tarif C (Très jeune public) : 2 € pour tous

*Carte de réduction annuelle : cette carte est au tarif de 15 euros et offre des réductions à la Ferme des Communes mais également à la Ferme Corsange de Baily Romainvilliers et au File 7 à Magny le Hongre.

Le Serrissien

Recensement INSEE 2013

Le recensement général de la commune de Serris aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. Des agents recenseurs munis de carte officielle avec photo se présenteront dans toutes les habitations de la commune pour réaliser le recensement de tous les habitants de la ville. Les réponses aux questionnaires sont strictement confidentielles. **La participation au recensement est obligatoire.**



Quelques-uns des agents recenseurs de la commune.

Veuillez trouver ci dessous la liste des agents recenseurs mandatés par la ville pour effectuer cette opération. Estelle Adam, Ludivine Ardissonne, Sofiane Ben Sghir, Damien Beurois, Eva Chopard, Marina Da Silva, Florian Delage, Isabelle Desrues, Bérangère Dura, Sylvie Gervais, Katell Hellegouarc'h, Jérôme Jasmin, Marion Kaufmann, Julie Leleu, Sylvie Levy, Armand Poix, Aurélie Poteau, Jessica Rousseau, Sylvie Rouyer.

Pour tout renseignement, contacter l'accueil de l'Hôtel de Ville de Serris au 01 60 43 52 00 ou contact@mairie-serris.net

5

Dépôt des sapins usagés

Comme les années précédentes, la commune met à disposition des administrés des emplacements dédiés au dépôt des sapins usagés.

À partir du 25 décembre 2012 et jusqu'au 20 janvier 2013, vous pourrez déposer votre sapin dans l'un des lieux suivants :

- **Dans le centre urbain :** Cours du Danube (à proximité de la crèche Le Carrousel des Bébés) et Cours du Tage (à proximité des bornes à verre),
- **Dans le bourg :** Place d'Amilly, Boulevard Champ du moulin (à l'angle de la rue des Gasset), Place Thomas le Pileur.

Renseignements : services techniques de Serris.
Tél. 01 60 43 66 81 ou s-technique@mairie-serris.net



Serris une ville pour tous !

Serris met en œuvre, depuis de nombreuses années une politique du logement visant à respecter l'équilibre entre les différents types d'habitats (logements sociaux, logements aidés, accession à la propriété, logements pour les jeunes, étudiants et travailleurs, etc.) dans le but d'assurer une mixité sociale et un parcours résidentiel pour tous.

Un parcours résidentiel

Serris, de par sa qualité de vie, est une ville attractive où de nombreuses personnes souhaitent emménager. Cependant, le prix de l'immobilier (3 576 €/m² en moyenne contre 2 770 €/m² en moyenne en Seine-et-Marne) ne facilite pas l'accès à la propriété sur notre commune. De nombreux jeunes Serrissiens, par exemple, ont de grandes difficultés à devenir propriétaire dans notre ville. Les prix de location d'appartements sont également élevés sur notre commune, même s'ils sont encore très éloignés de ceux de Paris par exemple.



Les élus de Serris se sont donc engagés à favoriser un véritable parcours résidentiel et respecter un juste équilibre entre les différents types d'habitats de manière à favoriser la mixité sociale de notre population. Ainsi, la commune a choisi de construire 20 % de logements sociaux. Les élus se sont aussi engagés à continuer de réaliser le pourcentage légal de logements sociaux dans toutes les opérations nouvelles d'urbanisme afin que ces habitations soient réparties sur toute la commune et pas seulement dans certains quartiers.

Location ? Achat ? D'autres solutions intermédiaires existent.

Les élus ont ainsi la volonté de promouvoir toutes les offres de logements afin de favoriser la diversité et la mixité sociale.

Ainsi, depuis 2008, le parcours résidentiel a été développé en favorisant l'accession aidée, au travers, par exemple, des programmes de la Ferme des Célestins (dans le village) et de la résidence de Castille (dans le centre urbain). La location-accession consiste à acquérir son logement après une période de location.

Une architecture harmonieuse

Entre 2001 et 2008, plus de 1000 logements ont été livrés sur la commune : pavillons, maisons de ville, immeubles, l'architecture de ces logements est diversifiée, même si le développement futur de la commune concerne davantage des immeubles collectifs dans le centre urbain. Mais pas de risque de tours ou de barres d'immeubles à Serris ! La hauteur des immeubles pour les logements collectifs est limitée : 4 à 5 niveaux maximum dans le centre urbain, 3 niveaux dans le Bourg. La variation en hauteur des habitations s'effectue ainsi de manière fluide et graduée, du Bourg au Centre urbain.

La qualité architecturale des logements est également importante : dans notre commune, il n'est pas possible, en se promenant dans les rues de distinguer le type de logement, que ce soit du logement social ou de l'accession à la propriété.

La qualité des logements à Serris provient également de son environnement immédiat. Le respect des écosystèmes, la préservation de l'environnement et la création d'espaces verts (Parc des Communes, Parc du Centre urbain, trame verte par exemple) sont des éléments qui valorisent le cadre de vie de la ville. Le paysage urbain doit être agréable à vivre. C'est pour cela que Serris tient à garder son aspect "ville à la campagne".

Une évolution maîtrisée

Fin octobre 2012, Serris disposait d'environ 4 000 logements dont 135 ont été construits cette année. Le même nombre de logements devrait être livré l'an prochain : 29 seront construits cours de l'Elbe, où le chantier a déjà commencé et 109 seront livrés rue des Celtes.

370 nouvelles habitations sont déjà programmées. Elles se situeront à proximité de la nouvelle résidence hôtelière Hipark.

1 100 nouveaux logements seront construits sur Serris au plus tard en 2022. Ils s'inscrivent dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal élaboré par le SAN

du Val d'Europe en collaboration avec les 5 communes concernées.

Par sa situation en ville nouvelle et de son appartenance à une Opération d'Intérêt Général National, la commune continuera à se développer et le nombre de logements à croître dans les années à venir. Nous sommes à la moitié de notre développement à terme (2030). Afin d'accueillir les nouveaux habitants avec le même niveau d'équipement que nous connaissons actuellement, il est nécessaire que ce développement s'accompagne en parallèle d'un développement économique. La Municipalité a été vigilante auprès des partenaires afin que **la création de nouveaux logements soit conditionnée à l'existence d'un équilibre entre emploi et habitat.**

Le développement de la commune est également conditionné à une réalisation d'équipements publics correspondant à l'augmentation de notre population : écoles, centres de loisirs, etc.



Le logement à Serris

Un parc immobilier en forte croissance (+ 387 logements entre 2007 et 2010).

Un basculement du parc vers le collectif depuis la création du centre urbain (1999) (76,4% de logements collectifs en 2010).

Un parc extrêmement récent

(92,7% des résidences principales construites après 1990).

Une part faible de propriétaires occupants

(36,8% de propriétaires habitant contre 61,9% de locataires en 2008).

Des typologies de logements très diversifiées : répartition des logements équilibrée entre les différentes tailles, avec une légère sur-représentation de logements d'une seule pièce (26,2%) en 2010.

613 logements sociaux, soit 20,25% des résidences principales en 2010.

Une taille des ménages suivant la tendance nationale à la baisse (2,8 en 1999, 2,4 en 2007 et 2,3 en 2010) et une forte augmentation de la part des logements de taille moyenne (2 à 3 pièces) entre 1999 et 2007 (passage de 3,8% à 21,9% pour les 2 pièces et de 6,8% à 19,8% pour les 3 pièces) : le fort potentiel de desserrement des ménages est à l'origine de nouveaux besoins en logements.

(Source : RGP INSEE) Éléments de diagnostic du PLU de Serris

La loi DUFLOT

La loi Duflot qui vient d'être votée à l'Assemblée Nationale prévoit, outre le renforcement de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et de fortes pénalités pour les communes non respectueuses de cette règle, la mobilisation du foncier public afin de répondre à l'objectif de l'État de construire, sur l'ensemble du territoire national, 500 000 logements/an dont 150 000 logements sociaux.

Notre secteur est inscrit dans un Projet d'Intérêt Général dont le développement est encadré par une convention État/collectivité/Disney, instituant de ce fait, un partenariat Public/Privé inédit en France. Ce contexte particulier nous permettra de contenir notre capacité d'accueil pour la nouvelle population à un rythme de 150 à 200 logements/an à Serris, comme annoncé depuis toujours, et repris dans tous nos documents de planification approuvés ou en cours. Le Plan Local de l'Habitat prévoit d'ici 2022, une juste répartition des logements sociaux sur les communes du Val d'Europe.

Des exemples concrets de parcours résidentiel

En octobre dernier, la ville de Serris a inauguré un nouveau programme immobilier dans le Bourg de Serris : la Ferme des Célestins Val-Saria tandis que la première pierre de la Résidence de Castille était posée. Dans une commune en développement comme la nôtre, ces événements ne sont pas rares. Pourtant, ces projets sont particuliers à bien des égards et sont un bel exemple de la politique de mixité sociale et de parcours résidentiel menés par la commune.

Le Val de Saria ou l'exemple du parcours résidentiel

La ville de Serris est une commune en plein développement, mais qui n'oublie pas son patrimoine. Après avoir réhabilité l'ancienne Ferme des Communes en centre culturel, la commune a fait jouer son droit de préemption en 2004 pour un bien comprenant un corps de ferme et un terrain non bâti d'environ 5 700 m² : la Ferme des Célestins.

Un patrimoine préservé

8 ans après cette acquisition, le programme Val de Saria, construit sur une partie de l'ancienne emprise de la Ferme des Célestins a été inauguré. Ce programme immobilier, fruit de partenariats inédits entre la Ville de Serris, le bailleur social la Résidence Urbaine de France (la RUF, filiale de la société 3F) et Bouygues Immobilier, est constitué d'une trentaine de logements construits à côté de l'ancien corps de ferme qui a été préservé. La Commune souhaite à terme réhabiliter ce bâtiment, en fonction de ses capacités financières. Cet équipement retrouverait ainsi des fonctions proches de



celles qu'il a connues dans le passé. Le terrain attenant aux logements serait utilisé pour la plantation d'un verger ou d'un potager.

Une mise en œuvre concrète du parcours résidentiel

Mais si ce programme immobilier est aussi particulier, c'est également en raison de la nature des logements qui le composent. **En effet, si 12 logements ont été acquis en accession libre, 8 sont en locatif social et 10 en location-**

accession subventionnés par la ville grâce au dispositif du Pass Foncier.

Un projet innovant initié par la Ville

Ce n'est pas la seule caractéristique de La Ferme des Célestins. Au début du partenariat, la ville de Serris a souhaité que la RUF étudie la possibilité de résérer **des logements à disposition des personnes âgées**. Cette demande particulière était une nouveauté pour le bailleur social, étant donné les contraintes d'attribution de logement et de répartition des contingents. En effet, dans un programme social classique, 30 % des contingents sont à destination de l'État, 20 % pour les villes et les Établissement Publics de coopération

Intercommunale et 50 % réservés au 1% patronal et au bailleur.

Cette demande particulière du Maire correspond à des demandes de plus en plus nombreuses de personnes âgées qui ne souhaitent pas vivre en maison de retraite ou en établissement spécialisé, n'étant pas dépendantes, mais souhaitant disposer d'un gardien, de services auprès de la ville et du bailleur social.



Après une période de réflexion et d'études, les 3F ont réussi à monter ce projet innovant. Ils ont également fait part à l'État de cette opération afin que cette initiative puisse être développée dans d'autres communes.

8 logements ont pu ainsi être mis à disposition de personnes âgées. 6 font partie du contingent de la ville et 2 font partie de celui de l'État qui a également accepté de les mettre à disposition dans les mêmes conditions que la ville.

Résidence de Castille la location-accession à l'œuvre

La pose de la première pierre de la Résidence de Castille le 4 octobre dernier a marqué le début des travaux de construction de 29 nouveaux logements en location-accession sur la ville de Serris.

Si la présence "d'officiels" lors d'une pose de première pierre est habituelle, la présence des futurs résidents était une véritable nouveauté. Leur participation à cette cérémonie, montre à quel point le projet de cette résidence est centré sur les habitants.

Comme pour la Ferme des Célestins, le dispositif mis en place par Expansiel Promotion pour la Résidence de Castille a permis à des personnes n'ayant pas suffisamment les moyens financiers d'acheter à Serris d'accéder à la

propriété grâce au PSLA (Prêt Social de Location-Accession). De nombreuses personnes habitant déjà la commune seront ainsi parmi les futurs habitants de ce nouveau programme immobilier, permettant ainsi de continuer leurs parcours résidentiels sur la commune.

29 logements BBC

La Résidence de Castille sera située au cœur de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du centre urbain de Val d'Europe, cours de l'Elbe dans le quartier du Lac, face à l'hôtel de ville et non loin de la Place de Toscane. Elle proposera notamment 29 logements collectifs de 2 à 4 pièces. Certains habitants pourront bénéficier d'un balcon, d'une terrasse ou d'un jardin privatif. Un local commercial en pied d'immeubles sera également installé ; la ville travaille en partenariat avec le promoteur pour qu'une boulangerie puisse s'y installer.

Réalisés dans une démarche d'éco-conception c'est-à-dire dans le respect des normes environnementales, les logements seront certifiés BBC (Bâtiments Basse Consommation), comme souhaité dans l'agenda 21 de la commune.

La livraison des logements de la Résidence de Castille est prévue pour fin 2013.

Le Val de Saria ou la Résidence de Castille sont 2 programmes qui montrent concrètement la vision qu'ont les élus de Serris concernant le parcours résidentiel et au-delà, la construction d'une ville pour tous.



Le Président d'EpaFrance, le Vice-Président d'Eurodisney et le Maire de Serris entourés de futurs habitants lors de la pose de la première pierre.

9

10



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Opération dépistage

Le 11 octobre dernier, Place d'Ariane, se déroulait la 3^e édition de l'opération dépistage menée par la ville de Serris.

Le jeudi 11 octobre, le service jeunesse de la ville de Serris a organisé une nouvelle opération de dépistage, en collaboration avec le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) et de nombreux partenaires. Encadrés par une équipe de professionnels de santé, les membres de la Maison des Jeunes, dans la continuité de leur séjour solidaire au Maroc ont accueilli de nombreux visiteurs lors de cette journée divisée en 2 temps.

De 12 heures à 18 heures, des animations et des réunions d'informations, avaient pour objectif d'informer la population sur les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) et de les inciter à se faire dépister. Les participants pouvaient ensuite récupérer leur résultat le lundi 22 octobre.

La soirée du jeudi proposait quant à elle, de 19 heures à 23 heures, en partenariat avec l'association AIDES et le SAJED 77 (Service d'aide aux jeunes en difficulté), un test de dépistage VIH - Sida à résultat immédiat. Les participants pouvaient ainsi se faire dépister et connaître leur résultat en 30 minutes.

Cette nouvelle action a rencontré un franc succès, comme lors de sa précédente édition en mai dernier. Au total, ce sont près de 300 tests de dépistage qui ont été réalisés au cours de l'année 2012. Cette opération de prévention, d'information, et de dépistage, s'inscrit pleinement dans la continuité du séjour solidaire au Maroc où des membres de la Maison des Jeunes avaient organisé de nombreuses opérations similaires.



Pour plus d'infos, vous pouvez contacter :

Le CDAG au 01 64 30 75 38

La Maison des Jeunes au 01 60 43 21 55 (de 17h à 19h)

En Bref...

Le samedi 24 novembre, la Ville de Serris organisait une cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail. Cette distinction est décernée par l'État pour récompenser les salariés pour leur ancienneté et leur mérite.



Médaille Grand Or – 40 années de service
M. Jean-Luc LEMAIRE, Mme Martine COLLET.

11



Médailles Or - 35 années de service
M. Jean-Claude COLLET, Mme Danielle BOUCHER,
Mme Mireille ZEMANEK.



Médailles Or - 35 années de service
Mme Sylvie POUZET, M. Philippe MONBRUN,
Mme Fernanda CAPITAO.



Ghislaine
SERVIÈRES

Conseillère Municipale
Déléguée auprès du
Personnel et des
Partenaires Extérieurs



Médailles de Vermeil – 30 années de service
Mme Marie PAQUET, Mme Maria MEIGNAT.



Médailles de Vermeil – 30 années de service
Mme Fatima VASSEUR, Mme Fernanda CAPITAO.



Médailles d'Argent – 20 années de service
Mme Tiao CANDRY, Mme Marie-Elise YAHOUEDEOU,
Mme Charlise SOLIMAN.



Médailles d'Argent – 20 années de service
M. Éric HERVÉ, Mme Fernanda CAPITAO,
Mme Christine CHEVALLIER, Mme Florence VAN LAERE.





Luc CHEVALIER
Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse



“La Tête Ailleurs”

Le temps d'un festival !

La ville de Serris a organisé pour la première fois le festival “La Tête Ailleurs” à destination des enfants, des jeunes et des parents. Quinze jours d'animation pour donner aux jeunes générations la possibilité de s'évader, de rêver, de se cultiver, de créer, de s'amuser ; en somme, de trouver le plaisir et l'envie d'avoir parfois “La Tête Ailleurs” !

Dans la continuité de la politique éducative de la ville qui place l'enfant au cœur de ses priorités, le Festival “La Tête Ailleurs” s'inscrivait pleinement dans la démarche du Projet Éducatif Local qui tend à favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous les Serrissiens. Moment privilégié de rencontres et d'échanges entre les enfants, les parents et les acteurs éducatifs de la commune, le festival s'est déroulé du 10 au 24 novembre dernier et était articulé autour de 3 temps forts :

- une journée d'ouverture, le samedi 10 novembre,
- les journées festives, les 17 et 18 novembre,



- le concert de la solidarité, le samedi 24 novembre.

Des animations et des spectacles ont également égayé ce festival pendant ces 15 jours. Spectacles à la Ferme des Communes proposés par le service culturel, réception des délégués de classe du collège

et du lycée le jour anniversaire de la signature de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989, ont animé la commune tout au long de ce festival.



Luc CHEVALIER, Maire-Adjoint, délégué au Sport et à la Jeunesse, et élu référent du Projet Éducatif Local, accompagné de Claire LECONTE-LAMBERT (Chronobiologiste et Psychologue) ont ouvert le festival, à la Ferme des Communes, par une conférence-débat portant sur les rythmes de vie de l'enfant, suivie de la projection du film “Bébés”. Les participants à cette journée ont également pu savourer le buffet saveurs du monde, réalisé par les agents de restauration du service enfance-enseignement et par les cuisiniers des crèches municipales.



JOURNÉES FESTIVES

Les journées festives des 17 et 18 novembre se sont déclinées sous forme d'ateliers ludiques, éducatifs et interactifs pour s'amuser et partager en famille un grand moment de convivialité.

Des démonstrations de danse, des animations musicales, des jeux géants, des expositions, des parcours de motricité et des initiations sportives étaient au programme. Au cours de ces 2 journées les visiteurs ont pu découvrir toutes les activités proposées réparties en trois espaces "Remue-méninges", "La tête à l'envers", et "La tête



dans les nuages". De nombreux services de la mairie ont oeuvré pour la réussite de ce temps fort.

Le réseau des médiathèques du SAN du Val d'Europe et le Centre Social Intercommunal (C.S.I.) se sont joints à cette initiative. Des associations ont également participé à ce week-end festif comme Serris Danse Val d'Europe qui a réalisé des démonstrations de danse orientale, et de danse contemporaine, l'association Fola qui a proposé de la zumba et de la capoeira, l'École de musique Serrissienne a organisé des ateliers.

Ces 2 jours ont connu un grand succès : 1 100 personnes de tout âge se sont rendues au gymnase Éric Tabarly pour ces journées festives !



13



14



CONCERT DE SOLIDARITÉ

Le 24 novembre, le concert de la solidarité organisé par la Maison des Jeunes de Serris, à la Ferme des Communes, est venu clore le festival. En soutien à l'Épicerie Solidaire du Val d'Europe, l'entrée était accessible à tous sous réserve d'un don de denrées

alimentaires non périssables. Le spectacle était assuré par des danseurs Hip-hop et de nombreux groupes dont l'artiste MÉDINE qui a enchanté les quelques 350 spectateurs présents. **Près d'une demitonne de denrées alimentaires a été récoltée à l'occasion de ce concert solidaire.**



C'est au terme de 15 jours de festivités menées dans une ambiance chaleureuse et conviviale que le Festival "La Tête Ailleurs" a fermé ses portes. **Fort du succès de la première édition, parents, enfants et acteurs éducatifs peuvent dès à présent se donner rendez-vous dans un an pour se retrouver la tête ailleurs !**



En Bref...



15



Rencontre avec Murielle Bisson

... sur les pas de France Gall

*Le 14 juin dernier, Murielle Bisson, employée au centre commercial Val d'Europe et Patricia Martoglio, commerçante dans le bourg de Serris publiaient un livre intitulé **Sur les pas de France Gall et Michel Berger – Road Book d'une groupie**. Murielle nous raconte, à travers l'histoire de son "road book", le parcours d'une fan devenue au fil du temps une proche de France Gall et de Michel Berger.*



Murielle a 7 ans lorsqu'elle découvre pour la première fois France Gall. "Je ne suis pas devenue fan, je l'ai toujours été ; comme une évidence inexplicable" nous confie-t-elle. En 1984, elle rencontre Patricia à la sortie d'un concert. Elles constituent alors un petit groupe de fans

qui sillonnera toute la France pour assister aux concerts des deux chanteurs.

Lors des tournées, Murielle prend de nombreux clichés des artistes, toujours avec leur accord, ce qui contribuera à créer une relation de confiance et de respect entre eux. Ses 2 idoles, qu'elle décrit comme des gens simples, lui enverront par exemple une carte postale de l'Île Maurice signée simplement Michel B. et France G. afin qu'elle ne soit pas "égarée" lors de son expédition.

Grâce à sa ténacité, les clichés de Murielle finissent par être choisis pour illustrer notamment l'album PLEYEL de France Gall. Les photos de Murielle commencent à être connues, elle sera d'ailleurs conviée à de nombreuses émissions TV et radio.

Ce road book écrit en collaboration avec Patricia Martoglio retrace au fil des pages la complicité entretenue entre les fans et les artistes. Ce rapport privilégié a amené France Gall à signer la préface de ce livre qu'elle qualifie de "petit miracle". Cet ouvrage est l'occasion pour la chanteuse de montrer l'intérêt qu'elle a toujours porté à son public sans qui elle n'aurait pu exister. Murielle quant à elle a encore du mal à réaliser qu'elle a concrétisé le rêve de sa vie en publiant dans un livre toute l'admiration et l'amitié qu'elle porte à France Gall et Michel Berger.

Si vous souhaitez découvrir *Sur les pas de France Gall et Michel Berger – Road Book d'une groupie* aux Éditions Descartes & Cie. Préface France Gall, le livre est disponible dans de nombreux points de vente.

“La grande boucle” s’arrête à Serris

En l'espace d'un an, 2 longs métrages de cinéma ont été tournés à Serris. L'occasion pour les spectateurs de France et de Navarre de découvrir notre commune sur grand écran !

L'an dernier, Serris avait déjà été choisi pour le tournage du film “Dans la Maison” de François Ozon (réalisateur de “8 Femmes” et de “Sous le sable”), qui est sorti dans les salles le 10 octobre dernier. Le lycée Émilie du Châtelet, un des principaux lieux de ce long-métrage, avait accueilli pendant près de 15 jours l'équipe de ce film qui réunit notamment Fabrice Luchini, Emmanuelle Seigner et Kristin Scott Thomas. De nombreux lycéens de Serris avaient pu participer au tournage comme figurants, l'occasion de faire leurs premiers pas dans le monde du 7^e art.

Le gymnase Olympe de Gouges avait également été utilisé pour le tournage de 2 scènes du film. Cet équipement municipal n'avait pas été seulement choisi de par sa proximité avec le lycée mais bien pour sa qualité architecturale. Ce long-métrage a reçu 2 prix du meilleur film dans des festivals à l'étranger et fait plus d'1 million d'entrées en France.

Le 2 octobre dernier, une autre équipe de tournage avait posé ses caméras sur notre commune. L'Hôtel de Ville de Serris et les rues environnantes arboraient ainsi les couleurs du Tour de France à l'occasion du tournage de plusieurs scènes du long-métrage : “la Grande Boucle”, de Laurent Tuel. Clovis Cornillac, acteur principal de ce film, y incarne un passionné du Tour de France qui décide de participer à cette épreuve,



un jour avant les professionnels. À l'occasion de ce tournage en extérieur, les Serrissiens ont pu découvrir les coulisses de la réalisation d'un film ou demander des autographes à un Clovis Cornillac très disponible. Ce long-métrage devrait sortir en salle l'an prochain pour le centenaire du Tour de France. Espérons qu'il obtienne autant de succès que le dernier film de François Ozon !

Grâce à ces 2 longs métrages, les Serrissiens ont l'occasion de voir les équipements de leur ville sous un autre angle et les spectateurs français pourront découvrir cette commune, la qualité de son architecture et sa qualité de vie.



Clovis Cornillac et Denis Gayaudon, Maire de Serris, tous les 2 à vélo !



Le C.S.I.

cinq ans déjà !

Depuis 5 ans, le Centre Social Intercommunal du Val d'Europe (CSI) implanté à Serris et géré par le SAN, développe et anime des projets au service des Valeuropéens. Un centre à vocation territoriale qui favorise la participation des habitants à la vie sociale du Val d'Europe.

**Quelques questions à Emmanuel YOU,
Directeur du Centre Social Intercommunal**

Qu'est ce que le CSI ? Quel est son rôle ?

E.Y : Le C.S.I. est un lieu d'accueil, d'orientation et d'information. Nous développons des projets et des actions à caractère social qui permettent aux gens de se connaître, de partager et d'échanger. Nous accompagnons également nos habitants par le biais de permanences d'accueil et d'animation de divers ateliers.

Notre projet social s'oriente vers le "vivre ensemble au Val d'Europe". C'est pourquoi nous sommes à l'écoute des demandes et des attentes des résidants.

Depuis 5 ans, vous développez et animez des projets. Pouvez-vous nous en dire plus ?

E.Y : En collaboration avec les bénévoles et les habitants, le C.S.I. propose différents ateliers :

Ateliers de la famille : Dans une démarche d'accompagnement à la parentalité, ces ateliers créatifs, culturels et culinaires permettent aux parents et aux enfants de se rencontrer, de discuter. Nous avons d'ailleurs créé "les p'tits cuistots", atelier qui propose aux enfants de réaliser une recette de cuisine.



Le matin des petits : Activités créatives, d'éveil, de jeux et de découvertes tous les vendredis matin pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte.

Ateliers de français : Le but de ces derniers est d'utiliser le français oral et écrit, facteur d'insertion sociale, tant pour les démarches administratives que pour trouver un emploi.

Nous préparons nos participants au DILF (Diplôme Initial de la Langue Française).

Secrets de femmes : Une fois par mois, des femmes se réunissent et échangent sur des thèmes proposés par ces dernières.

Le rendez-vous du mardi : Sous forme de mini-ateliers (déco, bien-être, nature etc.)

Réseau intercommunal d'échanges de savoirs : Se

mettre en relation avec les autres, s'échanger les savoirs et partager ses expériences sont les principaux objectifs de ce réseau.

Il existe également des soirées jeux et des sorties familles. Le 20 novembre dernier, nous avons par exemple organisé une Soirée Retrouvailles à Serris. Ces ateliers nécessitent une adhésion familiale annuelle de 10 € (comprenant grands-parents, parents et enfants).

Nous participons également aux événements organisés par les villes du Val d'Europe. Dans le cadre du Festival "La Tête Ailleurs" de Serris, les bénévoles et les habitants ont apporté leur aide en préparant des pâtisseries orientales.

Quelques mots sur les bénévoles et les partenaires ?

E.Y: Nous avons environ une vingtaine de bénévoles. Leur implication est réelle, ils animent avec enthousiasme les ateliers et encouragent les gens à aller les uns vers les autres. Ensemble ils partagent des moments conviviaux. Ils sont aussi présents pour les aider, les accompagner.

Il n'est pas toujours facile de développer son réseau social, ni même d'oser rencontrer de nouvelles personnes. Emménager dans une ville peut devenir une source d'isolement pour certains. Cela a été le cas d'une Serrissienne, devenue aujourd'hui l'une de nos bénévoles. Les ateliers du C.S.I. lui ont permis de créer des liens avec d'autres résidants. Désormais, elle se rend disponible pour les autres. Les bénévoles ont toujours à cœur de contribuer au bien-être des personnes qu'ils rencontrent.

Les permanences de nos partenaires au C.S.I. sont aussi importantes : consultations médicales, rendez-vous avec des assistantes sociales, relais parents assistantes maternelles, ou encore aide à la rédaction de dossiers de surendettement.

Le C.S.I. agit comme un intermédiaire entre ces différentes structures, nous mettons régulièrement les gens en contact avec des associations, la Caisse des Allocations Familiales ou encore le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Pourquoi venir au C.S.I. ?

E.Y: Notre centre constitue un véritable "Pôle Ressources" pour le territoire. Le C.S.I. se veut un espace de vie pour chacun. L'implication des habitants y est primordiale, c'est pour cela que nous les encourageons vivement à venir participer à nos animations. La fête du C.S.I. le 4 juillet dernier a été par exemple l'occasion pour les habitants de se retrouver le temps d'une journée conviviale et festive. Créer des liens sociaux au sein et à l'extérieur du centre est l'un de nos principaux objectifs. Ce sont les adhérents eux-mêmes, qui incitent les autres habitants à nous rejoindre.



Lieu d'accueil pour tous, quels que soient le milieu social et les origines, le C.S.I. est également un relais efficace pour les collectivités locales avec lesquelles nous collaborons. Acteur de proximité, nous sommes les interlocuteurs directs de la population. J'invite tous les Valeuropéens qui le souhaitent à venir découvrir le Centre Social Intercommunal.



19

**Centre Social
Intercommunal
2 avenue Émile Cloud -
Serris
Tél. : 01 78 71 40 90
> csci@valeurope-san.fr
Ouvert du lundi
au vendredi :
9 h 00-12 h 00
14 h 00-18 h 00
Bus 34, arrêt
Marmousets**

Un campus universitaire au Val d'Europe

Une étude sur l'implantation du futur campus universitaire du Val d'Europe vient d'être lancée. C'est le point de départ d'une phase de réflexion qui mènera à l'accueil sur notre territoire d'un pôle universitaire qui devrait accueillir 10 000 étudiants.

L'Université Paris-Est Marne-La-Vallée est déjà présente à Serris, avec l'Institut Francilien d'Ingénierie et de Service (IFIS) qui accueille 1350 étudiants, et l'Institut de Formation en soins Infirmiers (IFSI) et ses 150 élèves. Le bâtiment Érasme, mis à disposition par le SAN héberge ces formations au 6 cours du Danube à Serris, sur 4 250 m² à proximité directe de la gare RER.

Le futur campus du Val d'Europe sera beaucoup plus important que le pôle existant, que ce soit en surface occupée ou en nombre d'étudiants attendus. Ainsi, les nouveaux bâtiments devraient accueillir 10 000 étudiants sur 10 hectares répartis sur 3 communes (Serris, Jossigny et Montévrain) dans un espace compris entre le centre commercial Val d'Europe et l'hôpital de Jossigny.

Les études sur l'implantation de ce nouveau campus définiront de nombreux points comme la nature des formations dispensées. Elles seraient en lien avec la santé, le tourisme, le patrimoine... Le pôle universitaire du Val d'Europe devrait ainsi être la tête de réseau du cluster Tourisme en Île de France.

Ce campus devra s'intégrer également parfaitement à la ville et pourrait être ouvert aux habitants ainsi qu'aux usagers autres que les habitants.

À l'heure actuelle, de nombreux points sont en cours d'étude. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de ce projet majeur dans le développement de notre territoire.



6 nouvelles chaînes gratuites sur la TNT

Depuis le 12 décembre 2012, 6 nouvelles chaînes gratuites en Haute Définition seront progressivement diffusées sur le territoire.

D'abord disponibles sur la TNT sur les zones de Paris, Marseille et Bordeaux, le calendrier de déploiement défini par le Conseil supérieur de l'audiovisuel prévoit qu'en 2015, l'ensemble de la population métropolitaine pourra avoir accès à ces nouvelles chaînes par leur antenne râteau. **Serris est concerné par la phase 1 de ce déploiement et les 6 nouvelles chaînes sont donc disponibles sur notre commune depuis le 12 décembre.**

Comme pour le passage à la télévision tout numérique, l'arrivée de ces chaînes nécessite des interventions techniques sur les émetteurs de la TNT. Pour chacune des 13 phases, les émetteurs qui changent de fréquence ont été éteints la nuit précédant le réaménagement puis progressivement redémarrés, en diffusant les nouvelles chaînes. Seuls les foyers équipés d'un matériel de réception HD (TV TNT HD ou adaptateur TNT HD), peuvent recevoir ces 6 nouvelles chaînes.

Les téléspectateurs recevant la télévision via une antenne râteau doivent donc effectuer une recherche et

mémorisation des chaînes à l'aide de leur télécommande, afin de retrouver leurs 19 chaînes nationales, leurs chaînes locales, et les 6 nouvelles chaînes de la TNT, s'ils sont situés dans une phase concernée par le déploiement et équipés pour recevoir la haute définition.

Cette recherche et mémorisation des chaînes peut être effectuée depuis le 12 décembre dernier, par l'ensemble des téléspectateurs du territoire recevant la télévision par une antenne râteau, en raison d'un changement de numérotation des chaînes locales, payantes et de certains France 3 régionaux.

Les syndics et gestionnaires d'immeubles doivent également s'assurer de la compatibilité de leur matériel avec les nouvelles fréquences qui sont utilisées.

Pour votre information et afin de vous guider dans vos éventuelles manipulations, n'hésitez pas à consulter le site suivant :

<http://www.toutelatnt.fr>

Panne d'éclairage public

Depuis la fin novembre, l'entreprise prestataire a inspecté sans relâche le réseau d'éclairage public afin de déterminer les éléments créant des dysfonctionnements à Serris.

Au fur et à mesure des investigations, des tests et des réparations ont été effectuées afin de rétablir au mieux des tronçons d'éclairage. Après de minutieux examens et un changement de prestataire, les pannes ont été réparées.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et nous vous remercions pour votre compréhension.

22

Tournoi des Eur' Ovalies

L'O'Vals Stars du Val d'Europe recevait le 10 novembre dernier les Gallois du Llanishen de Cardiff et les Italiens du Milo'Rugby de Pavie lors du tournoi des Eur' Ovalies au stade des Marmousets de Serris. Des rencontres placées sous le signe de la bonne humeur.



Luc CHEVALIER
Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Les O'Vals Stars, club de rugby loisir senior créé il y a dix ans compte aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents d'une moyenne d'âge de 35-45 ans, tous passionnés de sport.

Ludovic OLIVE, responsable de la communication et joueur lui-même, nous a présenté le tournoi.

Qu'est ce que les Eur' Ovalies ?

Les Eur' Ovalies sont nées d'une volonté de créer un tournoi international de rugby loisir vétéran. Ce dernier a été organisé en moins de deux mois. Rencontrant depuis 3 ans les Gallois de Cardiff, nous avons souhaité intégrer une autre équipe, les Italiens du Milo'Rugby de Pavie pour un tournoi tri nations. Ce dernier s'articule

autour de trois matchs de 20 minutes chacun, avec en ouverture les cheerleading du Val d'Europe, Championnes de France 2012. Notre principe de jeu est également adapté avec notamment la simulation des mêlées et l'essai à 1 point.



Quels sont les objectifs de ce tournoi ?

Nous avons pour objectif avant tout de véhiculer les valeurs de convivialité, de respect et de partage de ce sport. Pour nous, le plaisir de jouer est essentiel. Nous souhaitons également montrer que notre sport est accessible à tous. L'équipe des O'Vals Stars n'est pas uniquement composée d'anciens rugbymen. Le rugby, c'est une grande famille. L'engouement pour ce sport s'accentue depuis quelques années, c'est pourquoi nous souhaiterions développer dans un futur proche un tournoi des Six Nations, correspondant à notre esprit de rugby loisir. D'anciens joueurs internationaux souhaitent par ailleurs prendre part à ce projet.



C'est au terme des différentes rencontres disputées avec vigueur que M. Gayaudon, Maire de Serris, a remis le trophée au capitaine des vainqueurs : les Gallois Llanishen de Cardiff. La traditionnelle troisième mi-temps a clos les festivités avec la promesse de se retrouver dans un an.

23

Plus d'informations sur le club O'Vals Stars
de Val d'Europe sur www.ovalstars.org



KHONE TAEKWONDO VAL D'EUROPE

Le club vient de taekwondo a débuté ses compétitions pour la saison sportive 2012/2013.

Lors du championnat départemental de Seine et Marne du 10 novembre dernier à Bailly-Romainvilliers, 14 membres du club étaient inscrits pour la compétition. Les résultats ont été au rendez-vous avec 13 médailles d'or, 1 d'argent et 4 en bronze. Le club a terminé 2 du championnat parmi les 23 équipes engagées dans la compétition. Les prochaines compétitions auront lieu en décembre et en janvier 2013.

CATÉGORIE BENJAMIN MASCULIN 24 KG

Tyron BASSEVILLE Médaille d'argent

CATÉGORIE BENJAMIN MASCULIN 24 KG

Evan JANG Médaille d'or

CATÉGORIE BENJAMIN MASCULIN 30 KG

Alex LE Médaille d'or

CATÉGORIE BENJAMIN MASCULIN 30 KG

Owen MIRANTE Médaille de bronze

CATÉGORIE BENJAMIN MASCULIN 33 KG

Theo TRAN Médaille d'or

CATÉGORIE MINIME MASCULIN 30 KG

Paul PILLER Médaille d'or

CATÉGORIE MINIME MASCULIN 33 KG

Nicolas PILLER Médaille de bronze

CATÉGORIE MINIME MASCULIN 30 KG

Luke LE Médaille d'or

CATÉGORIE MINIME MASCULIN 27 KG

Ethan BASSEVILLE Médaille d'or

CATÉGORIE CADET MASCULIN 57 KG

Steve LE Médaille d'or

CATÉGORIE MINIME FÉMININ 45 KG

Latanya JOHNSON Médaille de bronze

CATÉGORIE MINIME FÉMININ 37 KG

Tiya HACHEM Médaille de bronze

CATÉGORIE CADET FÉMININ 41 KG

Célia COULIBALY Médaille d'or

Khone-Taekwondo Val d'Europe
www.khonetaekwondo.com



Le HBCVE : un club reconnu

Le Handball Club Serris Val d'Europe (HBCVE), annonçait en septembre dernier la signature d'un partenariat avec le club féminin d'Issy Paris Hand. De belles perspectives d'avenir s'ouvrent pour les joueuses serrissiennes.

Rencontre avec Ludovic LAGRÉE, Président du HBCSVE.

Comment est né ce partenariat ?

Notre club est composé de différents niveaux d'équipes féminines, des moins de 8 ans aux seniors adultes qui jouent en Pré national. Le Conseil Régional d'Île-de-France a décidé de mettre en place une labellisation des clubs formateurs incluant un Parcours Excellence Sportive (PES), le HBCSVE et Issy Paris Hand ont été retenus pour ce programme.

Après plusieurs rencontres avec les dirigeants d'Issy Paris Hand et sous l'impulsion des joueuses, un partenariat est né entre nos deux clubs. La qualité de nos infrastructures aussi, a été prépondérante dans la décision de l'IPH. Cette convention signée le 30 septembre dernier par Jean-Marie Sifre (Président de l'IPH) et moi-même, a été officialisée lors du coup d'envoi du match IPH-HBC Nîmes en présence du Maire adjoint délégué à la Jeunesse et au Sport de Serris.

Pourquoi Issy Paris Hand ?

Quel est le but du partenariat ?

L'IPH étant un club professionnel qui évolue en LFH (Ligue Féminine de Handball), il dispose d'une formation physique et technique de haut niveau. Permettre aux jeunes talents d'éclorer, former les jeunes joueuses, les entraîneurs et développer le handball francilien sont



Luc Chevalier, Maire Adjoint Délégué au Sport, accompagné de Kim Andretti et Kimberley Bouchard.

les objectifs de ce partenariat. Cette année, deux de nos handballeuses, Kim Andretti et Kimberley Bouchard, ont rejoint "les lionnes" du centre de formation de National 2 de l'IPH. Ces deux joueuses ainsi que Fiona Carrara (qui a rejoint le club de Metz Handball) ont été sélectionnées en Équipe de France Cadettes.

Une partie de notre convention de partenariat prévoit la mise en place d'une stratégie commune pour la formation des joueuses et des cadres. C'est pourquoi nous avons organisé un stage (5 au 9 novembre dernier) à Serris avec l'IPH et le club du Blanc-Mesnil. Les sportives ont pu observer et échanger des techniques lors d'entraînements ciblés.

Le match d'Issy Paris Hand contre l'OGC Nice le 7 novembre dernier a été l'un des moments phares de ce stage, les joueuses ont pu assister à la victoire des "Lionnes" au terme d'une rencontre de haut niveau.



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Président : M. LAGRÉE

Tél. : 06 84 20 44 81

Correspondant : M. CARTERON

Tél. : 06 88 81 39 38

Site : www.hbcve.fr

Courriel : hbcve@wanadoo.fr

Quelles sont les retombées pour le HBCSVE ?

Déjà connus comme club de formation, nous sommes aujourd'hui reconnus en tant qu'organisateur. Les matchs que nous organisons à Serris rencontrent un franc succès.

La présence d'Issy Paris Hand sur notre terrain nous permet de promouvoir le handball féminin sur le secteur du Val d'Europe. Le 7 novembre dernier, nous avons rassemblé entre 750 et 800 personnes dans une ambiance sportive, conviviale et festive.



Suite à cet événement, j'ai été contacté par l'association France Sport (gestion des déplacements des délégations étrangères en France) pour l'organisation d'un match en janvier prochain.

L'engouement suscité par le handball nous conforte dans notre volonté de mener le club chaque jour un peu plus haut. Organiser des événements d'envergure ne serait pas possible sans le soutien du Service des Sports de la ville de Serris et le travail des bénévoles, nous les en remercions.



Le public était venu en nombre pour assister, à Serris, au match entre Issy-Paris hand et l'OGC Nice.



Championnat de France Sport Étude de Football

Les 23 et 24 octobre derniers, la ville de Serris accueillait au stade de l'Hermière les championnats de France Sports études de Football et plus précisément la section sportive du Lycée Pierre de Coubertin de Meaux.

Éric Caballero, créateur et responsable de la formation sport étude depuis 2003 accueille chaque année au sein de sa formation des jeunes de seconde, première et terminale. Ces jeunes suivent le programme scolaire national du baccalauréat et ont des horaires aménagés pour la pratique du sport. Les cours se terminent à 15 h 30 et les sportifs suivent ensuite un entraînement jusqu'à 17 h 30.

Cette section sport étude football est la seule qui existe en Île de France. Chaque année, l'établissement reçoit de nombreuses sollicitations : 200 demandes pour 48 places. À la fin de leurs études, certains joueurs sont recrutés par des clubs nationaux tels que Torcy, Villemomble, Bondy ou encore le Red Star. Une filière arbitrage accueillant 5 jeunes vient également d'ouvrir ses portes.

La nouvelle notoriété du Val d'Europe Football Club (VEFC, résultat de la fusion des clubs de Bailly FC et RC Serris) ainsi que la qualité des infrastructures de la ville (stade avec terrains synthétiques) suscitent un engouement de plus en plus fort. De nombreux clubs sportifs, dont celui d'Éric Caballero émettent le souhait de venir jouer sur les terrains de la commune.

Victorieuse des clubs d'Amiens (4-0) et d'Auxerre (1-0), la section sportive de Meaux a tiré un bilan très positif de son passage dans notre ville tant par la qualité des structures sportives que par l'accueil qui lui a été réservé.

25

Serris : délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Extrait du relevé succinct des délibérations
du Conseil Municipal du 15 octobre 2012

■ DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2012

L'exécution du budget primitif 2012 nécessite des ajustements de crédits qui vous sont proposés dans une décision modificative présentée en équilibre par section.

FONCTIONNEMENT

En Dépenses de fonctionnement : les réajustements de crédits se font à l'intérieur de la section et se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 011 (Charges à caractère générale) : + 21 320 €

- 18 200 € proviennent du chapitre 012 afin de financer, la prestation de service extérieur dû à la vacance du poste du Directeur des Affaires Juridiques.
- 3 120 € pour un branchement électrique à la place de Saria et pour l'installation d'une estrade pour la fête des commerçants du 15 septembre 2012.

Chapitre 012 (Charges de personnel) : - 18 200 €

Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) : + 1 577,32 €

- 1 577,32 € pour la régularisation d'une somme perçue à tort en 2010 au titre de la répartition de l'exercice 2010 de la dotation générale de décentralisation pour l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Serris prescrite le 3 juin 2010 (14 000 € ont été prévus ; or le montant d'élève à 15 577,32 €). Cette régularisation est demandée par la Trésorerie Principale.

Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 4 697,32 €

- Cette baisse de l'enveloppe des dépenses imprévues vise à équilibrer les demandes supplémentaires à l'intérieur de la même section.

INVESTISSEMENT :

En Dépenses d'investissement : les réajustements de crédits se font à l'intérieur de la section et se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : + 3 922,88 €

- Ce montant correspond à des adaptations du logiciel Maëlis.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : + 54 307,88 €

- 7 172,86 € pour des travaux de déplacement du bureau de l'infirmérie.
- 9 922,69 € pour des aménagements sécuritaires sur le cours de la Tamise.
- 2 685,65 € pour le remplacement d'une friteuse mise à la disposition des associations.
- 4 818,69 € pour le remplacement du système de tintement des cloches de l'église.
- 29 707,99 € pour le remplacement du lave-vaisselle au groupe scolaire Robert Doisneau.

Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : - 58 230,76 €

- Cette baisse de l'enveloppe des dépenses imprévues vise à équilibrer les demandes supplémentaires à l'intérieur de la même section.

Vote : 22 Pour et 4 Contre.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ASSOCIATION L'OASIS DU VAL D'EUROPE – ÉPICERIE SOLIDAIRE

Cette association est née de la ferme volonté des élus de Serris de compléter l'action du Centre Communal d'Action Sociale par un lieu à la fois d'aide alimentaire mais aussi de rencontres et d'échanges.

La Commune a pu s'appuyer sur une association de 28 bénévoles dont une équipe de 11 bénévoles permanents, à laquelle elle a apporté chaque année son aide financière. Cette association "L'Oasis du Val d'Europe" gère depuis près de 2 ans une épicerie solidaire ouverte deux fois par semaine sur l'ensemble de l'année. Son dynamisme lui a permis de recevoir de nombreux dons alimentaires de partenaires du territoire. Parallèlement on peut craindre une diminution des attributions de la banque alimentaire européenne.

Le SAN du Val d'Europe a mis à disposition à titre gracieux, le local situé au 15, rue de la Morte-paye à Serris et vient d'effectuer des travaux supplémentaires pour la mise à disposition du garage attenant.

La commune de Serris assume les charges afférentes au chauffage et à l'entretien du bâtiment.

L'Oasis du Val d'Europe vient principalement en aide aux familles de Serris, (49 en octobre 2012) et de Magny-le-Hongre, (26 en octobre 2012).

Pour rappel le Conseil Municipal de Serris a, par sa séance du 10 avril 2012, attribué une première subvention d'un montant de 3 000 € pour le fonctionnement de l'épicerie. La commune de Magny-le-Hongre a versé une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2012.

Pour pérenniser l'action de l'association, il est nécessaire de compléter notre aide par un montant annuel de 12 000 €, soit au prorata temporis pour l'année 2012 une somme de 2 500 €.

Cette somme peut être prise en ligne 6 574 du budget primitif qui prévoyait une capacité de dépense de 7 000 € pour l'épicerie solidaire.

Au vu des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 2 500 € correspondant au 2,5/12^e de 12 000 €.

Vote : 28 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CORBEAU ET LE RENARD POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE 2011-2012 DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

L'association Le Corbeau et le Renard est une association de parents d'élèves créée en mai 2010. Elle compte 36 adhérents à la date de l'Assemblée Générale tenue le 29 avril 2011.

L'association a pour principal objectif d'organiser et d'animer la fête de fin d'année du groupe scolaire Jean de la Fontaine.

Les bénéfices de cette manifestation sont intégralement reversés au profit des coopératives scolaires maternelles et élémentaires de cette école pour leur permettre de mener des actions pédagogiques pour les enfants.

Pour l'année 2012, l'association a sollicité la commune en amont de l'initiative pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 euros.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable lors de la commission Enseignement qui s'est tenue le 14 mai 2012, pour un montant de 250 euros. Une ligne budgétaire est prévue au BP 2012 pour l'attribution de subventions de fonctionnement sur le secteur Enseignement.

La commune soutient le bénévolat au sein de ses écoles et propose le versement de 250 euros à l'association Le Corbeau et le Renard.

Vote : 28 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ AVIS SUR LE DOSSIER DE CRÉATION DE LA ZAC "VILLAGES NATURE"

Lors de sa séance du 21 juin dernier, le Conseil d'Administration d'EPAFrance a approuvé le dossier de création de la ZAC des Villages Nature.

Conformément à l'article R.311-4 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune est sollicité préalablement à l'arrêté préfectoral.

Cette ZAC aura pour objet unique de permettre la réalisation du projet Villages Nature, équipement touristique d'intérêt national ayant fait l'objet d'une procédure de débat public et

d'une réunion d'informations sur Serris (le 19 juin 2012).

Le périmètre de la ZAC sera identique à celui du projet. Pour rappel, cette ZAC d'une superficie de 258 hectares, est répartie sur le territoire de 3 communes (196 ha sur Villeneuve le Comte, 56 hectares sur Bailly-Romainvilliers et 6 hectares sur Serris).

Le dossier de création comporte les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation qui a pour but de présenter les objectifs de la ZAC, l'état initial du territoire couvert par la ZAC, ainsi qu'une présentation du programme prévisionnel d'aménagement et de construction.

- Une étude d'impact, dont l'objet est de présenter l'état initial du territoire dans lequel s'insère le projet, une description complète du projet et sa justification, une analyse précise des effets du projet sur l'environnement, et des mesures d'accompagnement et de compensation. À ce dossier s'ajoutent l'avis de l'autorité environnementale du conseil général et un mémoire explicatif du maître d'ouvrage (EPAFrance) en réponse aux remarques émises par l'autorité environnementale.

- Un plan de situation
- Un plan de délimitation
- Un Bilan et compte rendu du débat public.

Le projet :

Il s'agit de réaliser un parc ludique et aquatique, et son programme d'hébergement d'environ 260 000 m² de surface de plancher.

Une première phase permettra la réalisation dans le courant du second trimestre 2015 de 860 unités d'hébergement pour 1 730 à terme (en 2016) et de 9 000 m² de parc aquatique couvert ainsi que 2 500 m² d'espaces baignable extérieur, et enfin 12 000 m² d'équipements ludiques.

Il s'agit d'un projet s'inscrivant dans une forte démarche de développement durable, avec pour objectif la maîtrise de l'empreinte écologique, la création d'emplois locaux et régionaux et l'utilisation de la géothermie.

Néanmoins, l'étude d'impact met en évidence des difficultés relatives au trafic routier, avec actuellement une saturation du réseau secondaire, notamment au niveau de la RD 231 à l'approche de l'obélisque, le contournement du péage de Coutevroult créant une saturation sur le CD 406 en traversée de Bailly et des difficultés sur la RD 231 au niveau du diffuseur de Serris.

La réalisation du projet Villages Nature va générer un trafic de 4 500 Véhicules/jour (salariés et visiteurs confondus).

Afin de pallier à ces difficultés la création de la ZAC va permettre la réalisation du complément de l'échangeur de Bailly, qui permettra l'accès pour les visiteurs, la réalisation d'un barreau routier reliant l'autoroute A4 à la RN 36, permettant de décharger la RD 231 et le CD 406.

Toutefois, il est nécessaire d'être vigilant à ce que la réalisation de ces infrastructures se fasse concomitamment à l'ouverture des Villages Nature.

Vous trouverez ci-joint les études de trafic menées dans le cadre de l'étude d'impact et prenant en compte différents scénarios

Un premier scénario dit au fil de l'eau, c'est-à-dire l'évolution du trafic en 2016, sans le barreau A4 - RN 36, et sans Villages Nature.

Celui-ci montre une évolution à 21 000 véhicules en trafic moyen journalier pour le tronçon Villeneuve diffuseur de Serris. Soit une augmentation de 2050 véhicules par rapport à l'état actuel.

Un second scénario, prend en compte la réalisation du barreau A4 – RN 36, mais sans Villages Nature.

Sur le même tronçon on libère 2 500 véhicules et on obtiendrait un trafic moyen journalier proche du niveau actuel de 18 500 véhicules.

Un troisième scénario prend en compte la réalisation du barreau et de Villages Nature, pas d'augmentation du trafic par rapport au scénario précédent.

Les mêmes scénarios ont été analysés à un horizon 2020. (pas de scénario au fil de l'eau)

Pour le scénario avec barreau sans villages nature, le tronçon Villeneuve le Comte diffuseur de Serris, le trafic moyen journalier serait de 17 500 véhicules soit 1 000 de moins qu'à l'horizon 2016.

Pour le scénario avec Barreau et avec Villages nature, le trafic moyen journalier est augmenté de 200 véhicules soit 17 700.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de synthèse des flux de véhicules :

Etude d'impact du Projet Villages Nature (VN) : Trafic Journalier en TV/Jour						
Horizon	Section	Rd 406 à l'est de Bailly	Rd231 RN 36 et RD 1 au sud Villeneuve rue de Paris	Bourg Villeneuve Barreau est	A4 entre SERRIS et BAilly	Commentaires
ETAT ACTUEL		16 650	16 800	5 050		70 000 <i>Estimation</i>
Fil de l'eau		18 500	20 000	4 200		80 000
2016	Avec barreau Est	10 000	17 500	3 900	25 000	84 100
	Avec Projet VN	10 000	17 500	3 900	26 500	86 700
2020	Référence	10 900	16 500	3 800	25 500	81 500
	Avec Projet VN	11 000	16 600	3 900	26 000	83 100

Prise en compte du Br Pass via giratoire RD231/Bailly et de "vannes" sur voies locaux induisant baisse des flux de véhaut dans Villeneuve et sur route RD231
Barreau Est utilisé au maximum de sa capacité avec baisse importante du trafic sur le Rd406 Bailly et sur le Rd231 dans une moindre mesure (enlèvement Br-pass sur Châlonneau direction sud RD231 vers RD506)
Flux générés par Villages nature moins un impact supérieur sur Trafic prévisionnel sur A4 et peu d'incidence sur Réseau local
Impact des Flux générés par Villages nature (phase 1) déroulement secouées sur Trafic prévisionnel sur A4 et toujours peu d'incidence sur Réseau local

Concernant le tronçon évoqué précédemment, on obtient le tableau suivant :

Horizon		RD231 Villeneuve le comte-Diffuseur Serris
État actuel		18 950
2016	Fil de l'eau	21 000
	Avec barreau Est	18 500
	Avec projet VN	18 500
2020	Référence	17 500
	Avec projet VN	17 700

Vote : 28 Pour :

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ ADOPTION DE L'AVENANT 2012 A LA CONVENTION RELATIVE AU STATIONNEMENT PLACE D'ARIANE

Par convention en date du 17 janvier 2003, les communes de Chessy, de Serris, ainsi que le SAN du Val d'Europe ont défini les conditions juridiques et financières de la participation des différentes institutions au contrôle des parkings situés sur et sous la place d'Ariane. Ces équipements, reconnus d'intérêts communautaires relèvent du SAN en matière d'entretien et de conservation.

La convention d'origine d'une durée d'un an est reconductible expressément et annuellement sous forme d'avenant à la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant de reconduction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : 28 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS ADMINISTRATIVES DE POSTES

Mise à jour du tableau des effectifs :

Suite aux différentes créations de postes intervenues depuis février 2012, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant un certain nombre de postes qui ne sont plus occupés du fait :

a) du changement de grade du titulaire occupant précédemment le poste du fait d'un avancement de grade ou une réussite à un concours/examen professionnel

b) du changement de quotité de travail du titulaire

c) du changement de grade intervenu lors du recrutement suite au départ du titulaire

Ainsi les suppressions de postes suivantes sont proposées au Conseil Municipal, sur lesquelles le Comité Technique Paritaire du 26 septembre 2012 a émis un avis favorable :

a) changement de grade du titulaire occupant précédemment le poste du fait d'un avancement de grade ou une réussite à un concours/examen professionnel

POSTES SUPPRIMES	RAISON DE LA SUPPRESSION
4 postes d'adjoint d'animation de 2e classe à Temps Complet (TC)	Nomination de 4 agents sur le grade d'adjoint d'animation 1 ^{re} classe à TC
1 poste d'animateur principal de 2e classe à TC	Nomination d'un agent sur le grade d'animateur principal de 1 ^{re} classe à TC

1 poste d'infirmier de classe normale à TC.	Nomination d'un agent sur le grade d'infirmier de classe supérieure à TC.
1 poste d'adjoint technique de 1 ^e classe à TC.	Nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^e classe à TC.
1 poste de technicien principal de 2 ^e classe à TC.	Nomination d'un agent sur le grade de technicien principal de 1 ^e classe à TC.
1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TC.	Nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique de 1 ^e classe à TC.
1 poste d'adjoint administratif de 2 ^e classe à TC.	Nomination de l'agent sur un autre grade après réussite à un examen professionnel.

b) Changement de quotité de travail du titulaire

POSTES SUPPRIMES	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 18 heures.	Création de 1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 21 h 30.
3 postes d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 20 h 30.	Création de 3 postes d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 21 h 30.
1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 18 h 30;	Création de 1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 21 h 30.
1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TC.	1 départ pour retraite et modification du temps de travail (restauration scolaire)
2 postes d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 20 heures.	Création de 2 postes d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 21 h 30.
1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 26 heures.	Création de 1 poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC à 30 h 30.
1 poste d'éducateur des APS à TNC à 30 heures.	Mutation de l'agent vers une autre collectivité et création du poste à TC.

c) du changement de grade intervenu lors du recrutement suite au départ du titulaire

POSTES SUPPRIMES	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste d'ATSEM de 1 ^e classe à TNC à 31 h 30.	Départ à la retraite du titulaire et création d'un poste d'adjoint technique de 2 ^e classe à TNC 31 h 30.
1 poste d'ATSEM de 1 ^e classe à TNC à 31 h 30;	Recrutement sur un autre grade
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^e classe à TC;	Départ pour retraite remplacé par un autre grade

Vote : 28 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ CRÉATION ADMINISTRATIVE DE POSTE

Suite au départ d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique du service de la Police Municipale, il vous est proposé de transformer ce poste en un poste de gardien de Police Municipale.

Cette transformation permettrait de renforcer les compétences du service et ainsi améliorer la mise en œuvre des missions de la Police Municipale.

Vote : 27 Pour et 1 Abstention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2013-2016 – CONVENTION DE GESTION ASSURANCE-GROUPE

Par délibération en date du 12 décembre 2011, la Commune a mandaté le Centre de Gestion de Seine et Marne pour agir dans le cadre d'un appel d'offres pour le nouveau contrat d'assurances statutaires couvrant la période 2013-2016.

Ce contrat permet à la collectivité de se faire rembourser une partie de la protection sociale qu'elle verse en direct, en lieu et place de la sécurité sociale, en matière :

- de rémunération de l'agent du régime spécial (agent stagiaire ou titulaire travaillant au moins 28 heures par semaine) pendant son arrêt, quel que soit le type d'arrêt ; le remboursement représente 60 % du coût employeur d'un agent (18 000 € pour un coût de 30 000 € sur un poste).
- de frais médicaux en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle d'un agent dépendant du même régime spécial.

Ce contrat s'assimile à un contrat de réassurance.

Autant ce type de contrat d'assurance statutaire est indispensable pour la couverture du risque accident de travail, maladie professionnelle et décès, car dans ces situations, le fait d'être le prestataire direct de la couverture sociale pourrait représenter un risque financier important en cas de frais médicaux onéreux ou d'accident de travail avec arrêt long, autant pour la couverture des autres risques, il convient de se poser la question du besoin de la collectivité et d'observer la structure de la pyramide des âges et des arrêts de maladie.

Ainsi la moyenne d'âge de la collectivité reste stable depuis 1999. Elle est de 37 ans. Comme corollaire, les congés de maternité sont plus fréquents que les congés de longue maladie ou de longue durée.

30

Sur la période 2004-2011, nous avons :

- 3 à 9 congés de maternité par an
- 2 à 3 congés de longue maladie par an (mais sur la même période il n'y a jamais eu 2 congés de longue maladie à plein traitement sur la même année)
- aucun congé de longue durée

Sur le plan financier, la couverture du risque CLM se déclinerait comme suit :

Auto-assurance	Assurance par un contrat avec un prestataire
1 agent en CLM à plein traitement : 30 000 €	1 agent en CLM à plein traitement : 30 000 €
1 agent remplaçant : 30 000 €	1 agent remplaçant : 30 000 €
Dépenses totales : 60 000 €	Coût assurance : 40 000 €
Coût Collectivité : 60 000 €	Dépenses totales : 100 000 €
	Remboursement assurance : 18 000 €
	Coût Collectivité : 82 000 €
2 agents en CLM à plein traitement : 60 000 €	2 agents en CLM à plein traitement : 60 000 €
2 agents remplaçants : 60 000 €	2 agents remplaçants : 60 000 €
Dépenses totales : 120 000 €	Coût assurance : 40 000 €
Coût Collectivité : 120 000 €	Dépenses totales : 160 000 €
	Remboursement assurance : 36 000 €
	Coût Collectivité : 124 000 €

L'analyse des congés de longue maladie sur la période 2004-2011 fait apparaître une situation systématiquement favorable à l'assureur. Pour que la situation financière devienne favorable à la collectivité, il faudrait avoir chaque année pendant toute la période du contrat plus de 2 agents en congé de longue maladie à plein traitement, ce qui n'est jamais arrivé sur la période analysée de 8 ans.

Au vu ces différentes données, il est proposé au Conseil Municipal que les risques suivants soient couverts par le contrat d'assurance statutaire :

- Accident de travail – maladie professionnelle
- Décès
- Maternité

Garanties	Contrat 2012	Proposition CNP pour 2013-2016	Proposition DRH-DGS
Décès	0,18%	0,27%	0,27%
AT-MP	0,56%	0,85%	0,85%
CLM-CLD	1,58%	1,41%	0,00%
Maternité	1,60%	1,34%	1,34%
Total	3,92%	3,87 %	2,46%

La cotisation 2012 sur la base des salaires 2011 s'élève à 110 206 € pour une cotisation 2013 estimée à 70 000 € si la proposition qui vous est faite est retenue.

Vote : 18 Pour et 10 Contre.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.



Prochains Conseils Municipaux :
le lundi 11 février 2013, à 20h30,
le lundi 18 mars 2013, à 20h30
le lundi 22 avril 2013, à 20h30,
le lundi 24 juin 2013, à 20h30,
salle du Conseil municipal
de l'Hôtel de Ville

Retrouvez l'intégralité des relevés des conseils municipaux sur le site internet :
www.mairie-serris.net

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Tribune de l'opposition

Le maire interrogé sur les problèmes au sein de la police municipale de Serris, n'a toujours pas donné d'explication aux élus de l'opposition. Qu'a-t-il à nous cacher ?

Monsieur Le Maire, Lors de la dernière séance du Conseil Municipal en date du lundi 15 octobre 2012, les élus de l'opposition ont évoqué en questions diverses les problèmes qui existeraient actuellement au sein de la police municipale de Serris. Il nous est revenu que des dysfonctionnements, voire des manquements graves auraient été constatés dans ce service.

Vous conviendrez avec nous qu'il n'est pas sein de laisser se repandre la rumeur qui se nourrit précisément du déficit d'information.

Ainsi, en notre qualité d'élus responsables, nous vous demandons une information totale et précise sur les activités, les moyens et missions de notre service public local de police.

Bien évidemment, par respect de la présomption d'innocence, il ne s'agit pas d'évoquer des situations individuelles mais les problèmes d'ordre structurel et organisationnel du service.

Ce service étant sous votre autorité directe, vous voudrez bien nous indiquer également, les mesures que vous auriez prises pour garantir son bon fonctionnement. Nous vous demandons une réponse sur la situation, par courrier dans les meilleurs délais.

Les élus de l'opposition vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année. Pour 2013, elle s'engage, à vos côtés, à poursuivre son action de solidarité et d'égalité auxquelles elle reste plus que jamais très attachée.

Pour nous retrouver : Blog patrick.gueguen

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim,

Texte remis pour le N° 76 le 11 septembre 2012.

Tribune de la majorité

Vers un renforcement des compétences de notre police municipale

Jusqu'à présent, notre police municipale était composée à part égale par des policiers municipaux et par des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), chacun ayant, selon son statut, des missions différentes tout en restant dans le cadre de leurs actions de proximité définies par leur élu de référence, en l'occurrence le Maire.

Aujourd'hui l'évolution souhaitée de notre police municipale s'organise autour de son nouveau chef de service. Il s'agit de renforcer les actions de chacun en optimisant le champ d'intervention de l'ensemble de l'équipe. Ainsi, lors du départ d'ASVP, le choix est désormais fait de proposer au conseil municipal son remplacement par un policier municipal. Cela permet une meilleure coordination autour du cœur de métier des policiers municipaux qui exercent des compétences plus larges que les ASVP. En effet, ils ont la responsabilité d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et de constater par procès-verbaux les contraventions.

Notre commune évolue et il nous semble nécessaire que notre police municipale se structure et optimise ses actions en termes de prévention et de sécurité pour accompagner ce développement et ainsi répondre au mieux à vos attentes.

Les élus de la Majorité

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.



Philippe RICHARD

Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux
et à L'Environnement

Si pendant l'hiver, vous avez des difficultés particulières, sachez que le service social de la ville de Serris est à votre écoute.

Tél. : 01 60 43 67 95
i.chobert@mairie-serris.net

Circuler par temps de neige : l'affaire de tous

Avec l'hiver qui approche, la neige risque à nouveau de faire parler d'elle. Si la neige est très appréciée des enfants notamment, elle a de nombreuses conséquences sur la circulation automobile ou piétonne. Petit rappel sur les dispositions prises pour assurer au mieux la circulation de tous même quand l'hiver a répandu son blanc-manteau.

Le salage des routes et lotissements est effectué par les Services Techniques de la commune. Il intervient selon un ordre défini par la fréquentation des routes : les voies les plus passantes sont traitées en premier.

Le salage des bâtiments communaux intervient logiquement selon les horaires d'ouverture des équipements.

Vous pouvez trouver le plan communal de déneigement sur le site internet de la commune, www.mairie-serris.net, rubrique info travaux.

Attention certaines voies ne dépendent pas de la Commune : ainsi le Conseil Général, plus particulièrement, l'Agence Routière Territoriale intervient Route de Provins tandis que le SAN intervient sur le Boulevard Circulaire et la Place d'Ariane.

Renseignements auprès des Services Techniques :
Tél. : 01 60 43 66 81 ou s-technique@mairie-serris.net

Si vous prenez les transports en commun, vous pouvez consulter le **plan hivernal du réseau de bus PEP'S** sur le site www.buspeps.fr

Si les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour permettre à tous de circuler le plus aisément possible, les particuliers et les commerçants ont également des devoirs, notamment l'**obligation de déneigement** (arrêté Municipal n°2011/23 réglementant l'entretien hivernal des voiries, notifié le 11 janvier 2011, et fondé sur l'**obligation de déneigement du code civil**).

Article 1 : en cas de neige ou de verglas, les commerçants, les propriétaires et les occupants des immeubles riverains des voies publiques devront procéder au balayage et au salage ou sablage s'avérant nécessaire pour assurer la commodité et la sécurité du passage sur les voies publiques.

Article 2 : ces mesures devront être assurées au droit de la limite de l'immeuble occupé, sur toute la largeur du trottoir ou si celle-ci excède trois mètres, dans la limite de trois mètres à partir du mur de façade.

Article 3 : la neige devra être mise en tas sur la bordure du trottoir, à la limite de l'emprise de la voirie, sans obstruction des tampons de regard et des bouches d'égout.

Serris en beauté même avec des Leds !

Le Développement Durable, fil conducteur de nos missions, s'initie cette année encore dans les illuminations des fêtes de fin d'année.

Vous retrouverez ces illuminations festives, la plupart à l'éclairage LED, ainsi que les décors réalisés par les agents des services techniques devant chaque groupe scolaire, la mairie du Bourg, Place de Saria et au Forum du Parc.

La mise en lumière a débuté le 06 décembre et l'installation des décors fin novembre.

Ainsi, en réalisant ses propres décors grâce à la créativité de ses agents et en réduisant les surfaces



d'illumination, Serris contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et à la consommation d'énergie, pour rester en phase avec son agenda 21 tout en continuant à préserver l'esprit festif pour petits et grands. Par ce choix qui est fait depuis quelques années, nous souhaitons montrer qu'il est possible de réduire son empreinte environnementale sans pour autant renier la magie de Noël et cette période d'effervescence de l'année. Ainsi l'essence même des fêtes de fin d'année sera préservée.

33



Une initiative en faveur des modes de déplacement alternatifs

Une première expérimentation de véhicules électriques en auto-partage en libre-service auprès du grand public est opérationnelle depuis cet automne en gare de Noisy-Champs, pour une durée de 36 mois. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'un service d'autopartage mis en place par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Marne-La-Vallée en 2011 pour ses employés.

Fruit d'un partenariat porté par l'EPA, la Société MOPeasy et la RATP, elle s'inscrit plus généralement dans le cadre d'un projet européen (MOLECULES) pour la promotion des innovations en matière d'écomobilité. L'Ile-de-France compte encore peu de plateforme d'auto-partage. Le choix de Noisy-Champs n'est pas anodin, puisque la cité Descartes va jouer un rôle prépondérant en tant que pôle d'excellence en matière de Ville Durable dans le cadre du Grand Paris. D'autres expérimentations devront être menées sur le secteur, notamment en gare de Chelles et de Chessy.

Pour plus d'informations, lien <http://www.epa.marnelavallee.fr>



Conférences sur le changement climatique 2012

Après Copenhague, Cancun et Durban, c'est la ville de Doha, capitale du Qatar, qui a accueilli cette année la 18e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP 18) du 26 novembre au 7 décembre.

Cette 18e conférence se tient quelques mois après le résultat mitigé du sommet de Rio où l'économie verte et la gouvernance étaient au cœur des débats. Deux sujets cruciaux étaient attendus à cette COP 18 : le financement du fonds vert et la poursuite du processus de négociation en faveur d'un nouvel accord contraignant pour que le prolongement du protocole de Kyoto ait un sens.





Martine OFFROY
1^{re} Adjointe au Maire
Déléguée
au Développement Durable

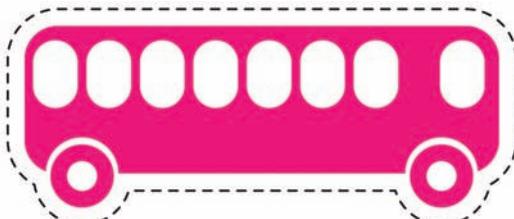
Un réseau de bus en adaptation constante

Le SAN du Val d'Europe est compétent en matière de transport. Dans ce domaine, il adhère au Syndicat Intercommunal des Transports (SIT) des secteurs 3 et 4 de Marne-La-Vallée et des communes environnantes. Le SIT s'efforce à adapter constamment le réseau Pep's afin qu'il réponde au mieux à la demande en déplacements sur un secteur en fort développement.

Un projet de développement de la ligne 34 a ainsi été proposé aux élus afin de conforter cette ligne comme unique, performante, forte et structurante au secteur IV. Ce projet va être mis en place progressivement, des évolutions ayant déjà été instaurées dès la rentrée de septembre, puis à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Ce redéploiement d'offre répond à différents objectifs, comme desservir les nouveaux logements, les nouveaux équipements (Centre hospitalier régional, centre aquatique intercommunal) et les nouvelles zones d'emplois.

Pour répondre à des demandes serrisiennes, les



liaisons entre le Bourg et le Centre Urbain de Serris vont être renforcées. L'offre sera également étendue en soirée. Ces évolutions permettront d'améliorer la lisibilité de la ligne 34 et des actions de résorption des points durs de circulation seront engagées... Sans oublier l'objectif de maintenir les acquis actuels.

La proposition aux élus de ce développement d'offre leur permet d'appuyer les demandes des habitants afin de répondre au mieux à leurs préoccupations quotidiennes, tout en prenant en compte les contraintes du contexte budgétaire actuel.

Une meilleure information des voyageurs

Les acteurs des transports (STIF, SIT, SAN et transporteur) travaillent actuellement sur le déploiement d'un système d'information voyageur au niveau des bus du réseau Pep's. En 2005, 25 bornes d'information voyageurs avaient déjà été implantées sur l'ensemble du périmètre du réseau.

Une réflexion est actuellement engagée pour développer le système d'information voyageur dans les années à venir. Ce système regrouperait plusieurs fonctionnalités concernant l'information voyageurs dans les bus (annonces sonores et visuelles) et aux points d'arrêts (affichage en temps réel...), dont le nombre sera augmenté.

Les élus de Serris se prononcent sur le P.D.U.I.F.

Dans le Serrissien de Juillet, nous vous avions informés du projet de Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF), document qui planifie et programme, au niveau régional, l'organisation des déplacements. Le SAN du Val d'Europe avait sollicité les communes afin de rendre un avis commun.

Retrouvez les remarques que les élus de Serris ont transmises au SAN :

REMARQUES GÉNÉRALES :

- La non prise en considération des problématiques de la grande couronne et de celles plus spécifiques des villes nouvelles,
- La nécessité d'accélérer la mise en œuvre du schéma directeur du RER A,
- La faiblesse de précisions des moyens de financement des préconisations du PDUIF.

REMARQUES PLUS PARTICULIÈRES :

- L'urgence de la mise en place d'une desserte Transport en Commun en Site Propre (TCSP) à l'intérieur du Val d'Europe adaptée au territoire et ses projets de développement,
- Le renforcement de la desserte de Marne-La-Vallée par le RER A grâce au développement d'une navette interne entre Champs et Chessy,
- La proposition que soit étudiée la mise en place d'un TCSP le long de l'autoroute,
- La prise en compte du tronçon Est du réseau Grand Paris en phase prioritaire,
- Le renforcement du caractère prescriptif des actions développées dans le PDUIF.

Le projet de PDUIF, intégrant les avis des collectivités compétentes en matière de transport, sera soumis à l'enquête publique en début d'année. Il devrait donc être approuvé en 2013.

35



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter
le projet de PDUIF sur www.stif.info

Le schéma cyclable du Val d'Europe : zoom sur Serris

Depuis cet été, le SAN du Val d'Europe a engagé les travaux du Schéma Cyclable Intercommunal. Ces 14 km de pistes cyclables permettront aux habitants du Val d'Europe de parcourir le territoire à vélo en toute sécurité.

Deux tronçons emprunteront le territoire de Serris :

- Le long de la Méridienne, depuis le rond-point de l'Europe (à Chessy) jusqu'au rond-point avec l'avenue Robert Schumann (à Magny-le-Hongre),
- Le long du RD 406, depuis Bailly-Romainvilliers jusqu'au rond-point avec la RD 231.

Pour compléter l'action engagée par le SAN et favoriser les déplacements alternatifs, les élus de Serris vont engager une étude afin d'achever le réseau communal. Constitué d'environ 3,5 km de linéaires cyclables (bandes ou pistes), le réseau de Serris nécessite des évolutions afin de le rendre plus sécuritaire, cohérent et continu, notamment avec le réseau intercommunal, et préfigurer son extension dans les futurs programmes d'aménagement.



La Ville à votre écoute

Aller à la rencontre des Serrissiens, leur donner la parole, les écouter et échanger avec eux, tel était le but des réunions de quartier organisées par la commune entre septembre et novembre.



Isabelle CHADRON
Conseillère Municipale
Déléguée
à la Vie des Quartiers



Après une courte présentation du quartier (nombre de logements, équipements, économie...) par les élus de Serris, la parole a été donnée aux habitants ; l'occasion d'échanger sur la vie du quartier en particulier ou de la ville en général : voirie, circulation, gestion différenciée, espaces verts, sécurité, aménagement, partage des compétences... De nombreux sujets ont été librement abordés par les Serrissiens. Les élus, accompagnés par des représentants des services techniques ou de l'urbanisme ont pu répondre aux différentes interrogations ou attentes des participants ou clarifier certains points. Ces réunions de quartier sont également l'occasion de résoudre des problèmes pouvant l'être ou de nouer un premier contact pour essayer de solutionner certaines situations plus délicates.

À la fin de chaque réunion, un verre de l'amitié a permis de continuer les échanges entre tous, de manière plus conviviale.

La participation importante des Serrissiens à chaque réunion, a validé cette démarche de démocratie participative souhaitée par les élus de la ville afin d'impliquer les habitants dans la vie de leur commune.

Vous avez une question à poser ? N'attendez pas les prochaines réunions de quartier. Vous pouvez envoyer à tout moment un courrier ou un courriel à la commune ou contacter Isabelle CHADRON, Conseillère municipale Déléguée à la Vie des Quartiers.

Un formulaire de contact est également à votre disposition sur le site internet www.mairie-serris.net, rubrique contacts.

Les élus de référence de chaque secteur :

- **Quartier Jean de La Fontaine** : M^{me} Isabelle CHADRON, Conseillère municipale Déléguée à la Vie des Quartiers courriel : i.chadron@cm-serris.net
- **Quartier Robert Doisneau** : M^{me} Noura BELLILI, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enseignement Primaire courriel : n.bellili@cm-serris.net
- **Quartier Henri Matisse** : M^{me} Joséphine SOLIMAN, Conseillère municipale courriel : j.soliman@cm-serris.net
- **Quartier Jules Verne** : M. Francis TSARAMANANA, Conseiller municipal courriel : f.tsaramanana@cm-serris.net

Question/réponse : exonération de taxe foncière ?

Message :

Bonjour,

Avant d'emménager sur Serris, on m'avait dit que je serai exonéré de taxe foncière la première année. Même si ce n'est pas ce qui a guidé mon choix d'acheter sur Serris, je suis surpris de constater que j'ai bien reçu mon avis d'imposition me demandant de régler la taxe foncière. Je voudrais savoir si c'est une erreur des impôts ou si cette exonération est bien réelle ou ne concerne que les entreprises ?

Merci de votre réponse

Réponse :

Bonjour,

Contrairement à ce que certaines personnes ou sociétés peuvent laisser croire, intentionnellement ou non, les habitants et les entreprises ne sont pas exonérés de taxe foncière sur notre commune la première année. Malheureusement, cette idée est répandue alors qu'il n'y a jamais eu d'exonération pour la ville. Nous nous permettrons d'ailleurs de publier, anonymement votre question dans le prochain Serrissien afin d'informer le maximum de personnes sur la réalité de l'exonération.

Cordialement

Denis Gayaudon,



Maire de Serris.

37

Communiqué du Rotary Club du Val d'Europe

Vendredi 23 novembre et samedi 24 novembre 2012, vous avez généreusement participé et/ou donné à la collecte alimentaire au profit de la Banque alimentaire Paris Île de France, au magasin Auchan du centre commercial Val d'Europe.

La collecte a été de 6,906 kg de denrées alimentaires.

Depuis 2002 avec votre aide, nous avons nourri des milliers de familles démunies, dont des familles du Val d'Europe, avec plus de 90 tonnes de denrées collectées toujours au magasin Auchan du Centre Commercial Val d'Europe.

Merci !

À la collecte de cette année vous avez été 67 bénévoles à répondre à l'appel.

Et tous les habitants du Val d'Europe, vous avez été très généreux lors de vos courses alimentaires.

Merci aux Rotariens et aux membres de leurs familles !

Merci aux bénévoles de l'Oasis Épicerie Solidaire du Val d'Europe !

Merci aux DisneyVoluntEars !

Merci aux Mairies de Serris et de Magny-Le-Hongre pour leur soutien technique !

Merci à la Direction du Magasin Auchan pour leur soutien renouvelé dans l'organisation !

Merci à la Direction du Centre Commercial du Val d'Europe pour leur soutien renouvelé dans l'organisation !

Rendez-vous l'année prochaine à la même époque avec les mêmes sourires et cette ambiance chaleureuse.

Amicalement Vôtre,

Samira Pélissier

Présidente du Rotary Club Val d'Europe.

samiramathis@orange.fr

BP N°17, 77 706 Marne la Vallée CEDEX 4.



l'oasis
l'épicerie solidaire du Val d'Europe



Anicet FABRIANO

Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Le vendredi 30 novembre, la Ville de Serris a invité les commerçants et entreprises de la commune à une matinée d'échanges, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne. Cette matinale de rencontres qui s'adressait, les années précédentes, aux commerces a été élargie cette année aux entreprises.

M. Fabriano, Maire adjoint délégué à l'urbanisme et au Développement Économique, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, avait invité plusieurs partenaires pour qu'ils présentent différents thèmes en relation avec les entreprises et commerces de Serris. La fibre

optique, la desserte en bus des commerces et entreprises de Serris, la démarche Plan de Déplacements Inter-Entreprise, comment mieux connaître sa clientèle et communiquer efficacement, l'accès à la commande publique, les aides à l'emploi et les contrats d'avenir et le développement de Serris ont ainsi été présentés à la cinquantaine d'entrepreneurs et commerçants qui avaient répondu à l'invitation.



Mais l'actualité du moment qui était sur toutes les lèvres était la Contribution Foncière des Entreprises (CFE). M. Gayaudon, Maire de Serris, a ainsi rassuré les commerçants de Serris en présentant les dernières hypothèses de possibilité de baisse de la base minimale de la CFE, des propositions d'ajustement devant être prises en comité syndical du SAN.



La Contribution Foncière des Entreprises

Comme de très nombreuses collectivités, notre secteur a subi les mauvaises conséquences d'une loi (remplacement progressif de la taxe professionnelle) dont les critères d'application n'avaient pas été clairement précisés. L'impact est édifiant pour 400 entreprises installées sur notre territoire (700 autres ont subi des hausses moins fortes) qui doivent s'acquitter de montants élevés de cotisations foncières des entreprises (CFE).

Depuis plusieurs semaines, toutes les régions de France se sont fortement mobilisées autour de cette hausse inattendue, jusqu'à l'Association des Maires de France (AMF) qui a saisi le gouvernement sur cette question. Celui-ci a finalement tranché : il vient de mettre en place un dispositif d'aménagement de cette taxe permettant aux collectivités qui le souhaitent de revenir sur la délibération de 2011, portant sur l'augmentation de la CFE 2012 en vue de sa minoration et en tout état de cause, un échelonnement de paiement pour les entreprises.

Cette disposition prise en 2011 en toute méconnaissance des mécanismes de hausse (les bases prévisionnelles de CFE n'étaient pas connues au moment de la décision) va de toute façon à l'encontre de la volonté des élus communautaires de renforcer le tissu économique et des actions mises en place pour promouvoir et maintenir l'attractivité du territoire.

En fonction des nouvelles dispositions gouvernementales contenues dans la future loi de finance pour 2013, le comité du SAN de janvier pourra réajuster ses décisions.

Le FORIM à Serris

Le samedi 8 décembre, l'Hôtel Élysée de Serris accueillait le Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issue des Migrations (FORIM), en présence notamment de M. Gayaudon Maire de Serris et M. Servais Yahouedéou, conseiller municipal, ainsi que de nombreux élus de la commune. Le Forum est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration engagés dans des actions d'intégration en France et dans des actions de développement dans les pays d'origine.



www.forim.net

Restaurants du Cœur d'Esbly

Inscriptions aux Restaurants du Cœur d'Esbly - Espace Solidarité - 2 rue Louis Braille 77 450 Esbly :

- les lundis de 14h00 à 16h00,
- les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11 hoo.

Il vous sera demandé de présenter :

- tous les justificatifs concernant votre situation de famille
- tous les justificatifs de ressources et de dépenses

Distribution des colis-repas :

La distribution des colis-repas aura lieu au centre des restaurants du Cœur - Espace Solidarité - 2 rue Louis Braille 77450 Esbly :

- les lundis de 14h30 à 16h00
- les mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 11h30

40



Anicet FABRIANO

Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Nouveaux commerces et services



VOTRE COACH YOUR COACH - cabinet de coaching individuel

Stress, transition, difficultés de communication, manque de confiance, élaboration de projet, orientation professionnelle ? Une coach certifiée vous accompagne dans la recherche de réponses.

Journée, soir, week-end, sur RDV. 1^e séance offerte !

13 cours du Danube porte 405 / Tél.: 06 19 30 28 30 ou 01 64 17 62 13
courriel : patrycja.thoule@gmail.com / site internet : www.votrecoachyourcoach.fr



LE DREIN COURGEON - constructeur de maison

Vente de maison et extension ossature bois unique et sur mesure avec des matériaux nobles, performance technique B.B.C., fabrication française U.M.F., expérience et savoir-faire de plus de 20 ans.

Agence LE DREIN-COURGEON Vision Concept Bois Serris 77 700
Parc International d'Entreprises - Forum II - avenue Christian Doppler
Tél. : 01 64 33 01 16 - Site internet : www.ledrein-courgeon.fr



CITYA VAL D'EUROPE - agence immobilière

Location - gestion - vente - Syndic

Le spécialiste de l'immobilier de l'est du bassin parisien

14 avenue de Saria - 77 700 Serris
Tél. : 01 64 17 18 80 - Fax : 01 64 17 18 81
Site internet : www.citya.com



FOR MEN - Coiffeur Barbier Institut

Espace de plus de 200 m², réservé au bien être et à la détente de la gente masculine dans un cadre chaleureux.

Prix spécial d'ouverture : coupe shampoing coiffage 16 €
rasage traditionnel 20 € - massage californien 28 € (avec ou sans rdv)

Forum du Parc - 1 bd Michaël Faraday - 77 700 Serris
Tél. : 01 60 42 17 80 Site internet : www.formeninstitut.fr

Une ministre à Serris

Nicole Bricq, Ministre du Commerce Extérieur s'est rendue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne, à Serris, le mardi 20 octobre pour participer à une rencontre avec des entreprises du département lors du Forum de l'International.



La Boulangerie Robac, à nouveau récompensée !

Après avoir été 7^e au Trophée de la meilleure baguette de Seine-et-Marne, après que son apprenti ait obtenu le 2^e prix du meilleur pain de campagne, la boulangerie Robac de Serris s'est encore distinguée. **Elle a ainsi remporté le 4^e prix du meilleur croissant en novembre dernier et a décroché le 2^e prix de l'éclair au chocolat ! Félicitations !**

Si vous souhaitez découvrir ces spécialités :
Boulangerie Pâtisserie ROBAC
6 Route de Meaux - 77 700 Serris



Déménagement de cabinet dentaire

Le cabinet dentaire de M^{me} Brigitte Goetgheluck, qui était installé rue de Lagny a déménagé au 7 avenue de Saria. Le numéro de téléphone reste inchangé.

Nouveaux horaires du Pressoir

À l'occasion du changement de propriétaire, le Pressoir (tabac-presse-loto-relais colis) situé au 15 avenue de Saria, propose désormais des horaires étendus : du lundi au samedi soir, de 7 h 30 à 19 h 30, sans interruption.

Agenda de Serris

FERME DES COMMUNES

Vendredi 11 janvier 2013, 20 h 30

Conférence culturelle : le Pop Art

Entrée libre

Samedi 26 janvier 2013, 21 h 00

La Mouette d'après l'œuvre d'Anton Tchekhov

Théâtre - Durée : 1 h 40 - À partir de 12 ans

Mercredi 6 février 2013, 9 h 45 et 10 h 45

Ma forêt

Performance vocale pour les tout-petits

Durée : 25 min - De 8 mois à 4 ans

Vendredi 8 février 2013, 20 h 30

Conférence culturelle : le nouveau réalisme

Entrée libre

Samedi 23 février 2013, 21 h 00

Le mec de la tombe d'à côté

Théâtre - Durée : 1 h 00 - À partir de 12 ans

Vendredi 22 mars 2013, 20 h 30

Conférence culturelle : le minimalisme

Entrée libre

Samedi 30 mars 2013, 21 h 00

Le repas des fauves

Théâtre - Durée : 1 h 40 - À partir de 12 ans

Dimanche 7 avril 2013, 14 h 30 et 16 h 30

La cigogne et le coucou

Cirque nouveau - Durée : 50 min.

À partir de 5 ans

SPORT

Mercredi 2 et jeudi 3 janvier, de 19h00 à 22h30

Pratique sportive libre : tennis et badminton

Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre

Ouvert aux Serrissiens et aux adhérents des associations serrissiennes ou partenaires de la ville.

Mardi 5 février 2013, 20 h 00

Championnat de France Pro B féminine : L'ATTS Serris reçoit Mulhouse TT

Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre

renseignements : www.attserris.fr

Mardi 5 mars 2013, 20 h 00

Championnat de France Pro B féminine : L'ATTS Serris reçoit Joue Les Tours TT

Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre

renseignements : www.attserris.fr

INFO MUNICIPALE

Lundi 11 février 2013, 20 h 30

Conseil municipal

Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Lundi 18 mars 2013, 20 h 30

Conseil municipal

Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris

Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

Site Internet : www.mairie-serris.net

Courriel : contact@mairie-serris.net